AUDITEUROP
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Douai
*****
207, Avenue Willy Brandt
Boite 304
59777 EURALILLE
*****
Téléphone : 03.20.07.79.51
www.auditeurop.com

CLUB DE LOISIRS LEO LAGRANGE
82, rue des Chauffours

59280 - ARMENTIERES

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 AOUT 2022

A l'Assemblée Générale de l'Association CLUB DE LOISIRS LEO LAGRANGE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CLUB DE LOISIRS LEO LAGRANGE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Provision pour indemnité de départ en retraite» concernant le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation de la provision pour indemnité de départ en retraite qui était auparavant en engagement hors bilan.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'Association, concernant l'affectation aux exercices adéquats de subventions portant sur des actions s'étalant sur plusieurs exercices comptables. Nous sommes ainsi remontés aux conventions et avons analysé leur correcte comptabilisation sur ce point.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 17 janvier 2023

Le commissaire aux comptes
AUDITEUROP

Vincent Hamou, Associé

Club de loisirs
Léo Lagrange
d'Armentières
Espace Gérard HAESEBROECK

BILAN SYNTHETIQUE
CLUB LEO LAGRANGE ARMENTIERES
Edition du : 01/09/2021 au 31/08/2022

	Exercice N			N-1
ACTIF	**Brut**	**Amortissements et provisions**	**Net**	**Net**
ACTIF IMMOBILISE :				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés				
logiciels, droits et valeurs	5 301	- 5 301	-	-
similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 010 961	-886 628	124 333	140 751
Terrains	27 029		27 029	27 029
Constructions	54 058	-37 896	16 162	17 514
Installations techniques, matériel et outillage industriels	929 873	-848 731	81 142	96 208
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I	**1 016 262**	**-891 929**	**124 333**	**140 751**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	126 595		126 595	166 869
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités (autres que caisse)	248 760		248 760	227 255
Caisse	66		66	1 092
Charges constatées d'avance (III)	9 305		9 305	4 619
TOTAL II	**384 726**		**384 726**	**399 835**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**1 400 987**	**-891 929**	**509 059**	**540 585**

BILAN SYNTHETIQUE
CLUB LEO LAGRANGE ARMENTIERES
Edition du : 01/09/2021 au 31/08/2022

PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
FONDS PROPRES		
Fonds Associatifs sans droit de reprise	**357 368**	**395 448**
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	357 368	395 448
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
Réserve statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-33 069	-9 287
Situation nette (sous total)		
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	5 801	8 622
Provisions réglementées		
TOTAL I	**330 100**	**394 783**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés	6 250	4 000
TOTAL II	**6 250**	**4 000**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	29 712	
TOTAL III	**29 712**	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		3 014
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 983	17 594
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	29 755	20 547
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	700	2 500
Instruments de trésorerie		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	91 559	98 147
TOTAL IV	**142 997**	**141 803**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	**509 059**	**540 585**

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE
CLUB LEO LAGRANGE ARMENTIERES
Edition du : 01/09/2021 au 31/08/2022

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N Net	Exercice N-1 Net
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	120 047	77 857
Ventes de biens et services	40 610	30 824
Ventes de bien		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours plublics et subventions d'exploitation	357 013	350 495
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	10 700	
Mécénats		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières	600	325
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	468	28 367
Utilisation des fonds dédiés	4 000	
Autres produits	4 807	6 913
TOTAL (I)	**538 245**	**494 782**
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achats de marchandises	12 264	6 265
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes	242 042	189 206
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	5 977	6 730
Salaires et traitements	208 805	210 512
Charges sociales	61 691	52 352
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	35 925	34 964
Dotations aux provisions	3 309	2 162
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL (II)	**570 014**	**502 190**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-31 769	-7 407
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (III)		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements , aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	546	902
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (IV)	**546**	**902**
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-546	-902

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE
CLUB LEO LAGRANGE ARMENTIERES
Edition du : 01/09/2021 au 31/08/2022

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N Net	Exercice N-1 Net
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-32 315	-8 310
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 866	1 839
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	2 821	2 904
TOTAL (V)	**5 687**	**4 743**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	6 442	5 720
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL (VI)	**6 442**	**5 720**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	543 933	499 525
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	577 002	508 812
EXCEDENT OU DEFICIT	**-33 069**	**-9 287**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Dons en nature		
Prestations en nature	345 670	287 217
Bénévolat	241 200	249 480
TOTAL	**586 870**	**536 697**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	240 101	193 109
Prestations en nature	105 569	94 108
Personnel bénévole	241 200	249 480
TOTAL	**586 870**	**536 697**

CLUB DE LOISIRS LEO LAGRANGE
Association

82, Rue des Chauffours
59280 Armentières

BILAN AU 31 AOUT 2022
ANNEXE COMPTABLE

INFORMATIONS GENERALES ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le Club de Loisirs Léo Lagrange d'Armentières dont l'activité est sportive, culturelle, de loisirs et accompagnement de jeunes en formation à rayonnement communale et intercommunale dispose pour la mise en œuvre de ses activités :
-d'une équipe professionnelle composée d'un service administratif, d'animateurs sportifs et culturels et de bénévoles.
-d'équipements sportifs (terrain, salles de sport etc..) mis à disposition par la Mairie d'Armentières.
-de Trois minibus, de matériels sportifs et d'activités
-d'un bâtiment composé de salles d'activités

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre : changement de méthode comptable concernant la provision d'indemnité de départ en retraite enregistrée en provision pour risques et charges qui était en engagement hors bilan auparavant.
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de commerce et au Règlement n°2020-08 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par l'Autorité des Normes Comptables.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

PROVISION POUR INDEMNITE DE DEPART EN RETRAITE

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ en retraite.

Changement de méthode :

La provision pour indemnité de départ en retraite a été comptabilisée pour la première fois cet exercice au compte 153 provision pour risques et charges pour un montant de : 29 712.35 €.

L'association a eu recours à la méthode préférentielle. Cependant, en absence de compte de report à nouveau, nous affectons la provision d'indemnités pour départs en retraites au compte Fonds associatifs sans droits de reprises (compte 102400)

Elle a donc un impact sur le résultat de 919.45€ correspondant à la dotation de l'exercice.

CONTIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La mairie d'Armentières nous a communiqué un document reprenant les avantages en nature accordés à l'association en 2021 à hauteur de :

- 105 568.79 € pour de la mise à disposition de personnel,
- 148 022.09 € pour de la mise à disposition de locaux,
- 57 268.43 € pour de la mise à disposition de terrains,
- 469.92 € pour l'appui aux manifestations,
- 34 340.88 € pour la consommation de fluides (eau, gaz et électricité),

Soit un total de 345 670.11 €

Il ne correspond donc pas non plus à notre exercice comptable mais explique l'effort de la Mairie pour aider notre association sur une année complète.

BENEVOLAT :

En application des dispositions règlementaires issus du nouveau règlement ANC N°2018-06, nous avons valorisé le bénévolat des manières suivantes :

heures bénévolat 2022
base 48 semaines/an

Sections	Nbre Bénévoles	Heures/ semaines	Total	smic horaire	Total h/smic/chargé
Aviron	4,00	4,00	768.00	15,00	11 520,00
Voile	7,00	4,00	1 344,00	15,00	20 160,00
Rugby	40,00	4,00	7 680,00	15,00	115 200,00
Tennis	8,00	4,00	1 536,00	15,00	23 040,00
Boxe française	8,00	4,00	1 536,00	15,00	23 040,00
Escalade	5,00	5,00	1 200,00	15,00	18 000,00
Athlétisme	5,00	4,00	960,00	15,00	14 400,00
Théâtre	2,00	4,00	384,00	15,00	5 760,00
Danse	2,00	4,00	384,00	15,00	5 760,00
Photo	300	2,00	288,00	15,00	4 320,00
	84,00	39.00	16 080,00	15,00	241 200,00

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Taux d'amortissement utilisés :

-Bâtiment Chauffours	33.33 ans
-Agencement Chauffours	20 ans
-Matériel des sections	2 à 5 ans
-Matériel Siège	3 et 5 ans
-Mat, et mobilier informatique	3 et5 ans
-Matériel de Transport	4 ans
-Mobilier	5 ans
-Matériel audiovisuel	4 ans
-Installation et agencement	4 et 5 ans
-Mat. Site informatique	3 ans

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILIATIONS (montants bruts)

	Début d'exercice	Acquisition	Diminutions	Fin d'exercice
Terrains Chauffours	27 029,18			27 029,18
Batiments Chauffours	54 058,39			54 058,39
Agenc imm.Chauffours	461 259,90			461 259,90
Logiciels	5 300.87			5 300.87
Matériel des sections	289 665.81	17 817.36		307 483.17
Matériel Siege	4 035.75			4 035.75
Install.Agencement	8 440,33			8 440,33
Matériel de Transport	66 510.34			66 510.34
Mobilier	12 427.87			12 427.87
Matériel de bureau	33 136.45	845.00		33 981.45
Matériel site informatique	28 799.95	845.00		29 644.95
Matériel audiovisuel	6 089.31			6 089.31
	996 754.15	**19 507.36**		**1 016 261 .51**

VARIATION DES COMPTES D'AMORTISSEMENT

Libellés	Valeur d'acquisition	Amortissement AU 01/09/2021	Dotations exercice	Reprise sur amortissements	Amortissement Au 31/08/2022	V.C.N.
Bat .Chaufours	54 058,39	36 544 .83	1 351.46		37 896.29	16 162.10
Logiciels	5 300.87	5 300.87			5 300.87	
Agence Imm Chauff.	461 259.90	410 710.52	11 311.16		422 021.68	39 238.22
Mat. Sections	307 483.17	256 334.43	14 516.00		270 850.43	36 632.74
Mat Siege	4 035.75	3 720.58	315.25		4 035.83	-0.08
Mat .transport	66 510.34	55 471.33	7 381.75		62 853.08	3 657.26
Mat de bureau	33 981.45	33 136.43	164.25		33 300.68	680.77
Mob. De bureau	12 427.87	12 173.26	140.79		12 314.05	113.82
Mat. Audiovisuel	6 089.31	6 089.29			6 089.29	0.02
Agenc. & Install	8 440,33	8 440,33			8 440,33	
Mat ; Site inform.	29 644.95	28 081.72	744.38		28 826.10	818.85
TOTAL	**989 232.33**	**856 003.59**	**35 925.04**		**891 928.63**	**97 303.70**

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

	Montant Brut	Echéance	
		Jusqu'à 1an	A plus 1 an
Créances			
Créances de l'actif circulant			
Disponibilités	248 826.17	248 826.17	
Autres créances	126 594.70	126 594.70	
TOTAL	**375 420.87**	**375 420.87**	
Dettes			
Emprunts et dettes Ass.			
Dettes fournisseurs	20 982.97	20 982.97	
Dettes fiscales et sociales	30 455.35	30 455.35	
Autres Dettes			
TOTAL	**51 438.32**	**51 438.32**	

TABLEAU DES SUBVENTIONS

Origines des subventions	Montant	Nature	Numéro de compte
Etat	48 783.31	Exploitation	740002-740006-740007-740008 -740010
Région	11 600.00	Exploitation	740004
Département		Exploitation	740005
Ville (commune)	254 473.28	Exploitation	740000-740001-740009
C.A.F	37 162.74	Exploitation	740003
Autres subventions	4 993.98	Exploitation	740013-740011
TOTAL	**357 013.31**		

SUIVI DES FONDS DEDIES

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédies correspondant à des projets sans dépense au cours de deux derniers exercices
Subventions d'exploitation: -*Fonds de relance FFA* -La Chapelle d'Armentières, soutien Violaine Aernoudt -Ville OVV -Etat OVV	3 000 1 000	 1 250 5 000	3 000 1 000			 1 250 5 000	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	4 000	6 250	4 000			6 250	

CHARGES A PAYER

-Charges à payer : 0€

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

- Charges constatées d'avance	9 304.81 €
- Produits constatés d'avance	91 558.85 €

Les produits constatés d'avance correspondent principalement aux subventions. La totalité des subventions étant attribuée pour l'année civile et l'exercice comptable étant clos au 31/08/2022 (année scolaire), les produits constatés d'avance correspondent, pour l'essentiel, à la période du 01 septembre 2022 au 31 décembre 2022 de ces subventions.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Subvention investissement reçue en 2022 :	0 €
Soit un total subvention investissement au 31/08/2022 de :	21 253.32 €
Quote-part rapportée au résultat 2022 :	2 821.40 €
Total subvention inscrite au résultat au 31/08/2022 :	15 452.44 €

VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droits de reprise	395 447.58	-9 287.05		28 792.90	357 367.63
Fonds propres avec droits de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	-9 287.05			-33 069.47	-33 069.47
Situation nette	386 160.53			-61 862.37	324 298.16
Fonds propres consomptibles					
Subvention d'investissement	8 622.28				5 800.88
Provisions réglementées	0		29 712.35		
TOTAL	394 782.81	-9 287.05	29 712.35	-61 862.37	330 099.04

Le résultat déficitaire 2020/2021 d'un montant de 9 287.05 €, ainsi que la provision pour indemnité de départ en retraite d'un montant de 28 792.90 € comptabilisée pour la première fois sur cette exercice ont été affectés au compte Fonds Associatifs sans droits de reprises qui présente ainsi un solde créditeur de 357 367.63 € au 31/08/2022.

EFFECTIF MOYEN EMPLOYE PENDANT L'EXERCICE

L'effectif est de 5.82 salariés Equivalent Temps Plein

COTISATIONS

Le fait générateur retenu est l'encaissement.

AUDITEUROP
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Douai
*****
207, Avenue Willy Brandt
Boite 304
59777 EURALILLE
*****
Téléphone : 03.20.07.79.51
www.auditeurop.com

CLUB DE LOISIRS
LEO LAGRANGE
82, rue des Chauffours

59280 - ARMENTIERES

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant de l'Association CLUB DE LOISIRS LEO LAGRANGE
Relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 AOUT 2022

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Lille, le 17 janvier 2023

Le Commissaire Aux Comptes
AUDITEUROP

Vincent Hamou, Associé